

#### Le thème

Cette nouvelle fiche nous permettra de découvrir un mode de fermeture des vantaux vitrés et des volets qui a constitué une étape de transition entre les verrous verticaux et les espagnolettes. Globalement circonscrit à la première moitié du XVIIIe siècle, nous verrons que ses inconvénients ne lui permettaient guère de perdurer. Surtout connu par la description de Duhamel du Monceau dans son *Art du serrurier*, nous avons eu la chance d'en observer trois témoins et d'en relever deux.

#### L'Art du serrurier

Duhamel du Monceau décrit ce système qu'il nomme *crémonne* et nous donne quelques indications sur son utilisation.

*Deux verrous liés par une barre de fer nommée crémonne<sup>1</sup>.*

*La plus simple manière de produire cet effet était de joindre le verrou d'en haut avec le verrou d'en bas par une verge de fer, ou de faire que les queues des deux verrous se joignissent, et qu'elles fussent soudées l'une à l'autre, en faisant le verrou d'en bas comme les autres verrous à ressort, et le verrou d'en haut à crochet (fig. 12), et en mettant à hauteur de la main un bouton ou une main K (fig. 13). Il est clair que lorsque l'on abaissait la main, les deux verrous se fermaient, et qu'en poussant en haut la même main, les deux verrous s'ouvraient, parce qu'au moyen du crochet figure 12, les deux verrous se fermaient en baissant, et ils s'ouvraient en montant. On faisait la main K, à charnière, afin qu'elle n'accrochât point lorsqu'on passait par les portes. Ces verrous qu'on a nommés crémones, ne sont plus d'usage ; on leur a préféré les espagnolettes à bascule.*

#### Les témoins

Comme nous le verrons dans les exemples qui suivent, le système simple décrit par Duhamel du Monceau peut présenter deux variantes, la plus importante portant sur la fermeture des volets et la plus simple sur la conception du verrou du haut.

Le premier exemple provient du pavillon de Grenneville à Crasville (Manche). Il est en tous points conforme à la description de Duhamel du Monceau. La tringle est munie d'une poignée et son extrémité haute est terminée par un crochet dissimulé par un feuillage stylisé formant un panache (planche n°1 / plans n°1 et 2).

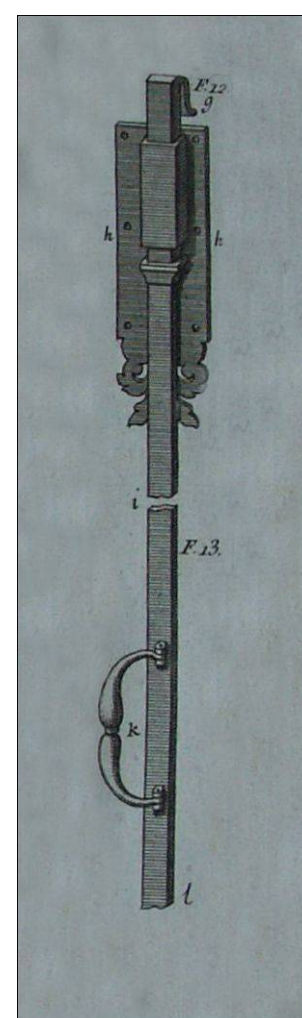
D'après un article très détaillé de son propriétaire<sup>2</sup>, le pavillon aurait été édifié par Nicolas Murdrac et sa femme Madeleine-Marguerite Kadot de Sébeville peu après leur mariage en 1710. Il est intéressant de noter l'association des deux familles puisque Charles-Frédéric Kadot, son frère, est aussi l'auteur présumé de la reconstruction du château de Sébeville dans lequel nous allons voir l'emploi de crémones identiques.

Le second exemple provient donc du château de Sébeville (Manche), proche du précédent. Il est identique et on retrouve en partie haute le même crochet dissimulé à l'arrière d'un feuillage stylisé. Il permet cependant en plus de fermer les volets par l'intermédiaire de pattes horizontales soudées sur la tringle. Celles-ci montaient ou descendaient lors de sa manœuvre et venaient bloquer ou dégager des pattes du même type fixées sur les volets (planche n°1).

Bien que nous manquions cruellement d'informations sur l'histoire de cet édifice, Gaëtan Guillot dans la *Normandie monumentale et pittoresque* mentionne la découverte, lors de la démolition du perron, d'une plaque avec le millésime de 1719<sup>3</sup>. Les similitudes entre ces deux premiers témoins, la rareté de cette conception et la parenté entre les maîtres d'ouvrage de ces deux édifices nous conduisent à penser qu'un seul et même atelier les a fabriqués.

Le dernier exemple provient du manoir du Jarossay à Courgeout (Orne). Il permet lui aussi de fermer les volets par l'intermédiaire de pattes soudées sur la tringle. Dans le cas présent, les volets étaient toutefois entaillés au droit de celles-ci<sup>4</sup>. Les entailles avaient une rive en biais qui permettait de serrer les volets contre les vantaux vitrés après translation de la tringle. La fermeture du haut est également différente. Il s'agit ici d'une petite barre horizontale et chanfreinée qui venait se bloquer dans deux crochets fixés sur le bâti dormant. On notera également que la tringle comporte une patte horizontale à mi-hauteur pour condamner les deux vantaux vitrés par l'intermédiaire d'un crochet (planche n°2 - plans n°1 et 3).

Ce manoir, édifié au XVIe siècle, a été profondément remanié pour ouvrir neuf grandes fenêtres dans sa façade principale. Celle du centre de l'étage conserve, inscrite sur son linteau, la date (1750) de cette importante campagne de travaux.



<sup>1</sup> Duhamel du Monceau, *L'Art du serrurier*, Paris, 1767, p. 123.

<sup>2</sup> Jean Ghislain T'Kint de Roodenbeke, *Le Pavillon de Grenneville, notice historique provisoire*, 16 août 1993.

<sup>3</sup> Cité par Jean-François Lagneau, architecte en chef des monuments historiques, dans son étude préalable à la restauration du château de Sébeville - 1988.

<sup>4</sup> Indication de Guy Perotte, directeur de l'entreprise Fosse-Perotte à Réveillon (Orne). Nous le remercions ici pour sa précieuse collaboration et le signalement de plusieurs témoins.

Deux autres témoins nous ont également été signalés par Guy Perotte au manoir de la Grandière à Saint-Michel-Tuboeuf (Orne) et dans une maison située au 12 rue Aristide Briand à Argentan (Orne). Dans les deux cas, les châssis n'ont pas de volets intérieurs. Dans le premier, on observe une autre façon de concevoir le verrou du haut qui comprend un pêne percé d'une lumière dans laquelle vient s'introduire le crochet fixé sur le bâti dormant.

### Conclusion

Par rapport à deux verrous verticaux et à la seule fermeture des vantaux vitrés, cette crémonne présente l'unique avantage de les fermer en une seule manœuvre. Elle peut également permettre la fermeture de volets. Si les avantages sont bien faibles, les inconvénients sont plus nombreux. Il suffit qu'un vantail vitré se voile pour rendre la fermeture difficile, et plus particulièrement au droit du crochet du haut. Rappelons que durant la période de fabrication de ces crémonnes, les vantaux vitrés battent principalement l'un sur l'autre par l'intermédiaire d'une feuillure et d'une contre-feuillure ou d'un système équivalent (doucine ou chanfrein). L'ajout de volets rend encore plus délicate la manœuvre puisque c'est alors, au minimum, six points de fermeture qui doivent être alignés et fermés en même temps. Pour les châssis qui ne comportent pas d'imposte, il faut également noter que la saillie de la fermeture du haut nécessite parfois l'entaillage de l'arrière voussure<sup>5</sup>.

On peut penser que ces crémonnes n'ont pas perduré au-delà de la première moitié du XVIIIe siècle et qu'elles étaient plus courantes dans le premier quart. Elles constituent une transition entre les verrous indépendants et les espagnolettes. Elles ont sur les premiers l'avantage d'une manœuvre unique mais sont mal adaptées à des vantaux qui acquerraient un léger voile à l'usage et à la fermeture concomitante de volets, au contraire des espagnolettes. D'après les études menées sur les croisées parisiennes, on sait que ces dernières apparaissent à la fin du règne de Louis XIV, mais ne sont d'un emploi courant qu'au milieu du XVIIIe siècle<sup>6</sup>. Ces premières crémonnes, aux fonctionnalités réduites, n'ont sans doute eu qu'une existence éphémère. Les dates données par les édifices confirment leur utilisation limitée dans le temps et par voie de conséquence la préférence pour les espagnolettes indiquée par Duhamel du Monceau.

<sup>5</sup> C'est le cas à Saint-Michel-Tuboeuf (observation de Guy Perotte).

<sup>6</sup> « Les premières espagnolettes apparaissent dans les archives à la fin du règne de Louis XIV. » *Fenêtre de Paris, XVIIe et XVIIIe siècles*, dans Cahiers de la Rotonde n°18, Commission du Vieux Paris, 1997, p. 28.

« jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les espagnolettes demeurèrent très chères, et ne supplantèrent les verrous que plusieurs décennies après leur apparition : en 1715, la ferrure d'une croisée de dix pied à espagnolette revenait à 45 livres, soit environ le double d'une ferrure classique à verrous ». Ibid. p. 29.